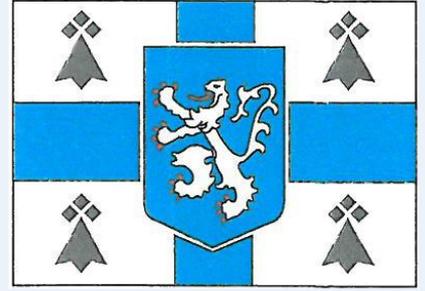




Responsable de la publication : Patrick TANGUY, Maire - Rédaction : Commission communale



Mouez ar Yeuc'h

Bulletin d'informations Communales Octobre 2019
Keleir ar Gumun Here 2019
N° 128

*An hini a vale eeun
A gava tao ledan e stread*

*Celui qui marche droit
Trouve toujours la route assez large*

**Permanence du 5 au 11 octobre
à la maison cœur de bourg
avec Gwendal de Tag29.
(voir article en fin de bulletin)**

Sommaire / Krennadur

INFOS PRATIQUES & CALENDRIER
RETOUR EN IMAGES
A TRAVERS LA COMMUNE
VIE ASSOCIATIVE
CONSEILS MUNICIPAUX
INFORMATIONS DIVERSES

La Voix du
Juch

Mairie

5, rue Louis Tymen – 29100 Le Juch
Tél : 02.98.74.71.50 – Fax : 02.98.74.70.99

mairie.le-juch@wanadoo.fr

Site : www.lejuch.fr

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Du mardi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Fermée le Samedi

Permanences du Maire et des Adjointes

Patrick Tanguy

Maire

Le samedi matin sur rendez-vous

Marc Raher

Adjoint aux finances, gestion du patrimoine,
nouvelles technologies, culture

Sur rendez-vous

Yves Tymen

Adjoint aux travaux, à l'urbanisme, à l'agriculture et à
l'environnement

Sur rendez-vous

Isabelle Kervarec

Adjointe aux affaires scolaires, affaires sociales,
communication, enfance et jeunesse, animation, vie
associative– CCAS

Sur rendez-vous

Douarnenez Communauté :

75, rue Ar Veret – 29100 Douarnenez

– Tél : 02.98.74.48.50

Déchetterie de Lannugat :

Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h
& de 14h à 18h.

Urgences médicales :

Appeler le 15 qui assure la régulation

Cabinet infirmier :

Cabinet Petitbon Alan

Tél : 02.98.74.71.04 Port : 06.07.27.95.47

ACIMAD Douarnenez (ADAPA)

Aides à la personne et accompagnement –

Tél : 02.98.92.70.75

Transport Le Juch / Douarnenez :

Le samedi

Départ à 9h30 de votre domicile & retour à 11h.

Taxi Lokorn–06.82.82.56.56 -

Transport à la demande : Pays de Douarnenez

0 810 810 029

Transport Penn ar Bed :

Ligne (ligne 51) régulière DZ / Quimper sur le site
internet cat29.fr

Ecole Notre Dame de Toutes Grâces :

6, rue de l'école – Tél : 02.98.74.71.70

Ulamir du Goyen - Centre de Loisirs :

Rue Abbé Conan – 29100 Poullan

Tél : 02.98.74.27.71

Boîte postale :

Levée du lundi au samedi à 9h00

Calendrier des Manifestations

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Du 5 au 11 Octobre	<i>Résidence TAG 29</i>	<i>Maison Cœur de bourg</i>	<i>Municipalité & TAG29</i>
11 Octobre	<i>Restitution Travail TAG29 et pot de l'amitié</i>	<i>Maison Cœur de bourg</i>	<i>Municipalité</i>
13 Octobre	Repas des anciens	Salle Socioculturelle	Mairie - CCAS
2 Novembre	Fête de la Soupe	Salle Socioculturelle	Comité animation
7, 8 & 9 Novembre	Téléthon	Salle Socioculturelle	Association SONIA
16 Novembre	La Raclette des Diables	Salle Socioculturelle	Les Diables du Juch
21 et 22 Décembre	Expo Art Floral	Salle Socioculturelle	Association d'Art Floral
21 Décembre	<i>Aménagement Eglise</i>	<i>Remise en place du mobilier pour Messe de Noël</i>	
11 Janvier 2020 / 11h	Vœux de la Municipalité	Salle Socioculturelle	Municipalité
31 Janvier 2020	Spectacle « <i>Mr Jean et Mme Jeanne</i> »	Salle Socioculturelle	Comité Animation

Retour en Images

15 Août, Comité d'Animation

Par une météo clémente la ballade est partie de la mairie pour environ 5 kilomètres
35 personnes ont participé à cette sortie.

- Mairie
- Moulin du Juch
- Poul men
- Retour sur la salle
- Sentier de découverte
- Gare- voie verte
- Rulosquet
- Pont Braz
- Gare
- (Re) voie verte
- Meil ar Yeur'ch
- le bourg.



14 Septembre, Comité de Jumelage



Le comité de jumelage a organisé son traditionnel tournoi de pétanque le samedi 14 septembre au terrain de sport du Juch.

Il faisait un temps radieux. Seul bémol, seulement 23 équipes se sont alignées.

La journée s'est passée dans une très bonne ambiance et s'est soldée par la victoire d'Eric et Alex devant Daniel et Pierrot, ainsi qu'Anthony et Jean-Claude.

A travers la Commune

Etat Civil

Naissance

Martin DESILLES – Guerlach Hir –

04/07/2019

Mathys QUEAU HILY – 5, impasse Per Jakez Helias –

12/07/2019

Ian PEUZIAT – 638, route de Canastel – 16/07/2019

Yanaël CARPENTIER – Kermenguy – 03/08/2019



Décès

Thérèse LE BARS, née CORNEC – Kerfeunteun –

16/07/2019

Marcel ROLLAND – Guerlach Vian – 23/07/2019

Christian TANGUY – Ar Zal – 07/08/2019



Urbanisme

Déclaration préalable – 6

Clôtures, remplacement de fenêtre, réfection joints, pose velux, rénovation façade.

Certificat d'urbanisme – 5

Messe au Juch

Le 24 Décembre, l'Eglise Notre-Dame accueillera la Messe de Noël.



Travaux

VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT DEPOSER EN MAIRIE UNE DECLARATION PREALABLE

Si vous réalisez :

- Une construction de – de 20 m² (véranda, abri de jardin etc...)
- Une clôture (si soumis à l'avis de M. l'Architecte des bâtiments de France)
- Et plus largement, toutes modifications de l'aspect extérieur d'une construction (peinture, ravalement, création ou agrandissement d'une ouverture, pose de velux, changement de fenêtres ou portes etc...)

- Changement de destination d'une construction (par exemple un commerce en habitation) sans modification de la structure porteuse ou de la façade

VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT DEPOSER EN MAIRIE UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Si vous souhaitez réaliser :

- Une construction de + 20 m² (maison, garage, annexe etc...)
- Changement de destination d'une construction avec travaux

Le service Urbanisme de la ville de Douarnenez est, depuis le 01 janvier 2017, le service instructeur.

Tous les formulaires sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site service-public.fr

Les délais d'instruction sont de 1 mois (ou 2 mois si ABF) à compter du dépôt du dossier complet pour une déclaration préalable. Deux mois (3 mois si ABF) pour un permis de construire.

Permission de Voirie

Vous devez occuper temporairement le domaine public communal pour la pose d'un échafaudage, d'une benne à gravats, le stationnement d'un engin ou d'un camion de déménagement, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de la mairie.

Les demandes sont à déposer 15 jours avant la date prévue des travaux. Formulaires disponibles en mairie.

Parcours de la Citoyenneté

Tous les jeunes Français doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche obligatoire doit se faire dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

Se munir de votre Carte Nationale d'Identité et de votre livret de famille.



Distribution des Colis de Noël

Elle aura lieu le samedi 11 Janvier après-midi. Les anciens n'ayant pu se déplacer pour des raisons de santé au repas offert par la municipalité se verront remettre un colis par les élus.



Mobilité des seniors - Transport -

Ce service assuré par le Taxi Lokorn de Locronan et destiné en priorité aux personnes de 60 ans et plus, vous permet de vous rendre, le samedi matin, de votre domicile vers les commerces de Douarnenez (supermarchés et centre-ville).

Inscription en mairie (02 98 74 71 50) au plus tard le vendredi 12 h. Tarif : 2 € aller/retour.

Centre de loisirs

La municipalité du Juch et l'Ulamir proposent un accueil de loisirs à Poullan-sur-Mer.



Garderie possible à partir 7h30 et le soir jusqu'à 18h30 à l'école Notre-Dame.

Une navette passe prendre les enfants à 8h30 et les ramène à 17h30. Le goûter est fourni.

<http://ulamircentresocialdugoyen.blogspot.fr/>

Renseignements et inscription auprès de
l'ULAMIR au 02 98 74 27 71.

Élagage des arbres / Domaine public

Il est rappelé aux propriétaires des parcelles situées le long des voies communales, que les arbres, arbustes, branches qui avancent sur la voie communale doivent être élagués de manière régulière afin de ne pas compromettre la commodité et la sécurité de la circulation routière ou piétonnière. Ils ne doivent pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine public communal.

Compost gratuit

Les habitants du Pays de Douarnenez peuvent récupérer gratuitement du compost à la déchèterie communautaire de Lannugat à Douarnenez, ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Le compost est réalisé à partir des déchets verts du territoire et est normalisé.

Les professionnels et agriculteurs désirant du compost en plus grande quantité peuvent contacter la direction déchets au 02 98 74 44 55 ou dechets@douarnenez-communaute.fr afin de connaître les modalités de retrait.

Abeilles

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

Art Floral



**21 et 22 décembre :
Exposition d'art floral**

Noël au fil du temps....

Cette année nous regarderons et nous nous souviendrons de nos sapins et décorations de Noël. Au fil du temps chacun s'y retrouvera.....

Mais les bons moments, c'est aussi la découverte des jouets livrés par le père Noël au pied du sapin ou dans la chambre d'enfant...

Comme les
années
passées les

enfants de l'école participeront à la décoration de la salle.

Trois ateliers gratuits seront organisés pour les enfants à partir de 7 ans le samedi après-midi à 14H, 15H et 16H.

Le matériel et les fleurs sont fournis, les places étant limitées à 30, les inscriptions sont obligatoires.

(Inscriptions : D Salm 02 98 74 73 12 ou M Joncour : 02 98 91 07 20)

Une loterie de bouquets basée sur l'achat du billet d'entrée aura lieu tout au long de ces 2 jours.



**21 décembre de 14H à 19H
& le 22 décembre de 11H à 18H**

**Entrée 2 €
Gratuit pour les moins de 15 ans.
Café & Gâteaux**

Une nouvelle Saison pour nos Juchois



CÔTÉ SPORTIF :



Les Diables se sont retrouvés fin juillet pour commencer la nouvelle saison.

Un nouvel entraîneur Eddy Dijoux résidant sur la commune est arrivé à la tête de l'équipe première en remplacement de Romuald Brouquel.

Le club enregistre 15 nouveaux joueurs cette année et porte le nombre de licenciés à 60 (joueurs + Bénévoles). L'équipe A jouera dans le championnat de 2ème division district, et l'équipe B qui vise cette année la montée jouera en D4 division district.

Les membres du bureau des Diables ont dorénavant décidés que les entrées au stade seront gratuites.

CÔTÉ ANIMATION:

La 5^{ème} édition du Tournoi de pétanque des rouges et noirs s'est déroulée le jeudi 15 août, 60 doublettes se sont retrouvées dans la bonne humeur sur le parking du stade. Un « Grand Merci » aux personnes présentes.



Nous organisons le samedi 16 novembre à partir de 19H à la salle polyvalente notre 2ème édition de **LA RACLETTE DES DIABLES** (limité à 260 personnes)

Inscription : Nicolas Hascoët 06 33 23 06 04 ou Facebook de l'AS Diables du Juch

Vive les Diables
Sportivement, le Président.

Histoire et Patrimoine

Jadis au Juch il y avait trois Pardons dans l'année.

Celui du lundi de Pâques, sans doute parce que c'était le premier du secteur, voyait converger toute la jeunesse du coin. A l'église, il y avait messe et vêpres avec procession mais c'est surtout la fête profane qui était marquée autour des stands et manèges. Pour donner une idée du monde qu'il pouvait y avoir : le lundi de Pâques 2 avril 1936, 1036 billets de train pour se rendre au Juch, furent vendus à la gare de Douarnenez ! En plus des utilisateurs du train, il y avait tous ceux qui venaient à pied, en vélos, en chars à bancs et plus tard en voitures. On devine l'animation que cette foule donnait au bourg jusqu'aux années 60.





Le pardon du 15 août n'était que religieux mais il attirait aussi beaucoup de monde à l'église Notre Dame de Toutes Grâces, en cette fête de la Vierge.

Le 3^{ème} dimanche de novembre, celui de Saint Maudez, était beaucoup plus modeste.

Comme tous les ans depuis 2011, notre association participe aux festivités du 15 août en organisant la procession qui suit la messe du matin et ainsi, tout en

renouant avec la tradition, lance la journée de fête au bourg. (Cf: photos jointes)

Quelques membres de l'association se sont rendus sur la colline du Zal pour découvrir l'endroit et proposer un programme de travail pour la valoriser. (Cf : photos jointes)



Après avoir évoqué, sur le dernier bulletin, l'histoire du Zal, cette fois, au travers du travail de recherche fait par André Cloarec, c'est un autre site du Juch, celui d'une chapelle disparue dédiée à Saint Mahouarn que nous voulons vous présenter.

SANT MAHOARN

Cet été, à Carnoët et sa vallée des saints, a été inaugurée une statue de saint-Mahouarn. Ce saint est l'éponyme de Plomodiern. Il est aussi lié au Juch puisque à Landanet une chapelle lui était consacrée. Le culte de ce saint se cantonnera au Porzay et aux limites anciennes du Névet.

Cast possédait une chapelle au Loc'h, anciennement loc-Mahouarn. Elle a disparu au début du 19^{ème} siècle, seule subsiste sa fontaine.

A Plonévez-Porzay, saint Mahouarn était honoré à Lesvren. La chapelle n'existe plus. Une croix se voit encore. Quant à la fontaine, la captation de sa source l'a détruite. A Sainte Anne La Palud, un vitrail évoque le saint mais confond Mahouarn et Hervé. (Un amalgame fréquent en Bretagne où un saint qui paraît obscur est remplacé par un autre plus connu ou plus « romain ». Mahouarn est aussi assimilé à Magloire, à Mahalon et Cast)

Mais qui est donc ce Mahouarn ? Laissons Bernard Rio le présenter dans « le livre des saints bretons » : Saint Modiern aussi dénommé Maudiern, Mac'houarn, Mahouarn naquit au V^{ème} siècle à Nantglyn, dans le Clwyd, au Pays de Galles. Il y est honoré sous le nom de Mordeyrn. Une légende galloise le fait voler au-dessus des flots, ce qui lui valut d'être surnommé le « souverain de la mer ». Saint Modiern a pu être confondu avec saint Magloire ou Hervé. Ainsi dans la chapelle de Lesvren à Plonevez ou celle de Landanet au Juch...

Fête le 21 septembre et 25 mars.

Yves Le Queffelec a observé que le prénom Mahouarn a été porté jusqu'au milieu du xix^{ème} siècle. Il l'a recensé 44 fois (baptêmes, mariages, sépultures) ? Majoritairement à Plomodiern mais aussi à Châteaulin, Saint-Coulitz, Cast, Saint-Nic, Plonévez-porzay.

Revenons au Juch. La chapelle de Landanet a disparu au cours du XIX^e siècle. Les comptes de fabrique pour l'année 1761 relève une obole « trouvée au tronc de Landanet », la chapelle était donc encore là à cette date. De nombreux Anciens du voisinage ont témoigné avoir vu les ruines de l'édifice: l'abbé François Philippe né à Kergouinec y avait joué, enfant. Marie- Anne Kervarec née à Landanet y jouait, elle aussi, enfant. Quand, en 1904, fut construite la maison actuelle de la ferme, la propriétaire, Marie Jeanne Cloarec, née Le Bihan, voulut que la pierre d'autel devienne la pierre angulaire de la nouvelle construction. Très pieuse Marie Jeanne ne manquait jamais de faire ses dévotions à la fontaine sacrée dite Feunteun Sant Mahouarn ou Feunteun don (profonde, éloignée). Les témoignages des personnes qui habitaient la ferme entre 1910 et 1935 affirment qu'une statue du saint était là, habillée en évêque.

Les mêmes personnes relatent ce que leur avaient dit des aïeux : le jour de la fête du saint une procession partait de la chapelle vers la fontaine. Si, aujourd'hui, tout a disparu, subsiste encore, à proximité, la croix de Croaz Kerloc'h. Celle-ci relativement récente a, on le sait, remplacé une plus ancienne signe de l'espace quelque peu sacré de Sant Mahouarn, tout comme l'hypothétique *craoni* toponyme de champs voisins « **un champ nommé le clandy (archives de Rosmadec 1743) pourrait bien être la francisation du breton klanv (malade)+ti(maison). Ce nom ne figure pas dans le cadastre mais plusieurs parcelles entre Landanet et Kerivin portent le nom de craoni...le mot clandy incompris a pu se transformer en craoni** » (Jean Alain Le Goff in « quand les champs avaient encore un nom »). Cela nous dit qu'il existait, peut être ici un refuge pour des malades.

Alors, Sant Mahouarn, un saint guérisseur ?

André Cloarec

° L'initiative en revient à Yves Le Queffelec dont la famille est originaire de Plomodiern. Les informations données ici lui sont, en partie, redevables.

°° éditions Ouest France 2016



Deus ar pardonioù a veze lidet gwechall er Yeuc'h daou a zo bet dilezet : Hini Hanter-Eost ha hini St Maodez, peotramant hini ar re baour (miz Du).

Pardon al lun Fask ' oa an hini brudetañ. Ur bern tud a zirede d'ar Yeuc'h evit heuliañ ar brosession goude an overenn, met ar re yaouank a zeue surtout evit o flijadur : klask o chañs en diskar-boestoù, dañsal ha mont war ar c'hezeg-koad. 1036 bilhed-treñ a oa bet gwerzhet e Ti-gar Douarnenez d'an 2 a viz Ebrel 1936 !

Tud Istor ha Glad a zo pignet betek beg ar Zal evit ober o sonj war ar mod da naetaat al lec'h ha d'e lakaat da dalvezout.

Goude istor ar Zal en niverenn ziwezhañ eus Mouezh ar Yeuc'h e vo kontet deomp ar wech-mañ istor chapelig St Mahouarn gant A . Cloarec.

Ecole Notre-Dame

Ce lundi 2 septembre, les 50 élèves de l'école Notre Dame ont fait leur rentrée sous un soleil radieux. Accueillis en compagnie de leurs parents autour d'un café-gâteaux-jus de fruit, ils ont vite repris leurs marques et étaient ravis de retrouver l'équipe pédagogique : Sandrine, la maîtresse des maternelles-CP ; Catherine, celle des CE-CM ; Delphine, l'ASEM ;



Hélène, l'employée de service et Sonia et Florence, les AVS.

Les enfants de CE-CM ont pu apprécier leur classe totalement rénovée durant les vacances d'été. Les visages en disaient long lorsqu'ils l'ont découverte.

Dès le vendredi 13 septembre, et ce jusqu'à fin novembre, les CP, CE et CM se rendront chaque vendredi matin à la piscine de Douarnenez afin de développer leurs aptitudes dans le domaine de la natation.

Le vendredi 20 septembre, en compagnie de leurs homologues de Plogonnec, les enfants ont participé à un grand jeu, le méli-mélo des fruits et légumes. Le but de ce jeu proposé par l'UGSEL était de faire connaissance en ce début d'année scolaire.



Les membres de l'APEL ont également fait leur rentrée. Dès le dimanche 15 septembre, ils ont proposé leur traditionnel « Troc et puces » qui a connu un beau succès. De nombreux visiteurs ont parcouru tout au long de la journée, les stands bien garnis des vendeurs d'un jour.

D'autres actions à venir sont prévues dans les prochains mois afin de pouvoir offrir à tous les enfants de nombreuses activités tout au long de l'année (sorties cinéma, sorties théâtre, classe de découverte...)



Un grand merci à tous les bénévoles ayant participé à la réussite du 15 août !

Une journée marquée par la traditionnelle messe et défilé du matin. L'après-midi vers 16 h Hippolyte et Alain ont guidé une cinquantaine de marcheurs sur la découverte du nouveau chemin d'interprétation de la commune. En parallèle, ce déroulait derrière la salle le prestigieux concours de galoche gagné cette année par Albert Guichaoua (voir photo). Le soir musique et joie furent à l'honneur sur la place de l'église.



À vos louches ! La fête de la soupe revient pour la 5ème année le 2 novembre!
(Réunion de préparation le 17 Octobre à la salle à 18h30)

Apportez votre soupe, votre grain de sel, et offrez un moment de plijadur à vos papilles et à celles de vos voisins ! Ouvert à tous.

- 14h : Ateliers de fabrication de soupes penn-sardin, du Soudan ou encore de Hongrie. Animés par Gwennili, Fraternité Quimper, Emglev Bro Dz, Ulamir du Goyen.
- 19h : Apéro et présentation des soupes, 19h30 : Lancement du concours et régalade
- 21h : Résultats et concerts.

Restauration sur place, règlement du concours, Inscription ateliers & concours : emglev.bro.dz@gmail.com - 07 83 88 75 57.

À noter: le 31 janvier à 20 h30 à la salle, la venue de **Mr Jean et Mme Jeanne** pour leur spectacle revisitant la légende de la ville d'Ys en mode burlesque...

Pour toute personne désireuse de participer à l'association vous pouvez transmettre votre mail à laurentjencour@hotmail.com

Une sortie a été programmée le samedi 5 octobre sous l'égide de l'association Histoire et Patrimoine. Visite de la vieille ville d'Hennebont puis direction Lorient pour une visite de la base sous-marine.



Kenavo.

Le président,
Alain Nicolas



Conseils Municipaux

Conseil municipal du 9 Juillet 2019

Travaux cheminement doux - Choix des entreprises

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la CAO du 07 mai 2019, suite à l'étude du rapport d'analyse, propose de retenir pour le marché de travaux n°: 2019_01 «Aménagement des entrées de bourg et d'une liaison piétonne» les offres suivantes :

- pour le lot n° 1 « Terrassements / Voirie » : l'offre de l'entreprise SAS LE ROUX pour un montant de de **64 382,50 € HT soit 77 259,00 € T.T.C.** pour la tranche ferme
- pour le lot n°2 «Espaces verts – Mobilier – Revêtements piétons – Maçonnerie paysagère» l'offre de l'entreprise **JO SIMON** pour un montant de **80 362,50 € HT soit 96 435,00 € T.T.C.** pour la tranche ferme et prestations supplémentaires éventuelles 1 et 2 (PSE 1 + PSE 2)

Accord unanime du conseil municipal

Cheminement doux – Eclairage SDEF : travaux d'extension de l'éclairage public (10 points lumineux)

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF la commune du JUC'H afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF. L'estimation des dépenses se monte à :

- Extension éclairage public..... 29 300 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF : 3 750 €

Financement de la commune :

- Extension éclairage public..... 25 550 € HT

Avis favorable du Conseil Municipal.

Travaux église – Avenant 1 lot Charpente

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un avenant avec l'entreprise CRUARD en raison de travaux en moins-value correspondant à des économies réalisées par le maintien en place d'échafaudages intérieurs de la TC2.

Le montant de l'avenant est de -2 163,03 € HT. Le montant du marché passe de 478 430,29 € HT à 476 267,26 € HT.

Travaux église – Avenant 1 lot Polychromie - Modification de l'option de restauration des décors de la voute

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un avenant avec l'entreprise ARTHEMA. Dans le cadre des travaux en cours, deux options avaient été envisagées pour la restauration de la polychromie de la voute, à choisir selon les constats faits sur place après nettoyage.

L'option N° 2 a été retenue « de remise en place du premier décor retrouvé sous l'existant » ; ceci entraîne une plus-value sur les tranches optionnelles n°3 et n°4.

Cette prestation complémentaire avait été envisagée, est indissociable du marché initial et est indispensable pour l'achèvement des travaux de ce lot dans les règles de l'art.

Le montant de l'avenant est de 3 856,62 € HT.

Le montant de la tranche optionnelle n°3 de 20 267,74 € HT est porté à 21 758,30 € HT. Le montant de la tranche optionnelle n°4 de 33 698,69 € HT est porté à 36 064,75 € HT.

Le montant du marché de 69 892,43 € HT est porté à 73 749,05 € HT soit 88 498,86 € TTC ; en cas d'affermissement de toutes les tranches.

Travaux église – Mise en sécurité de l’installation électrique

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’il a été nécessaire de procéder à la mise en sécurité de l’installation électrique de l’église. Les travaux suivant ont donc été lancés :

- Mise en sécurité / conformité de l’installation électrique pour un montant de 6 769,53 € HT soit 8 123,44 € TTC ;
- Passage des câbles : 10 344,84 € HT soit 12 413,81 € TTC ;
- Commandes d’éclairage : 2 005,54 € HT soit 2 406,65 € TTC.

SIMIF – Groupement de commande : Convention de groupement de commande pour l’optimisation d’achats informatiques de logiciels, de licences, de matériels et prestations associées

L’assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la constitution d’un groupement de commandes avec les collectivités territoriales, établissements publics, syndicats qui en exprimeront le besoin dans le domaine pour optimiser les achats informatiques de logiciels, de licences, de prestations et prestations associées, conformément aux dispositions de l’article 28 de l’Ordonnance du 23 juillet 2015 et à l’article L1414 du CGCT,
- ADHERER au groupement de commande constitué,
- ACCEPTER que le SIMIF soit désigné comme coordonnateur du groupement, et qu’à ce titre il procède à l’organisation de l’ensemble des opérations de sélection des cocontractants et soit chargé de signer puis notifier le ou les marchés. Chaque membre est chargé de l’exécution du marché sauf dans les cas où la charge de l’exécution du marché est confiée au coordonnateur,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et ses éventuels avenants,

¹ Baromètre du tourisme à vélo en France ; Édition 2017 ; Ministère de l’économie

- AUTORISER le coordonnateur à signer les marchés à intervenir pour le compte de la collectivité territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, adopte ces dispositions.

Subvention alvéole – Consigne vélo

Monsieur le Maire fait part de l’intérêt pour la commune d’investir dans une consigne à vélos.

Monsieur le Maire rappelle la politique municipale en faveur de l’éco-mobilité et notamment de l’intérêt du vélo pour le territoire.

Il s’agit de favoriser les déplacements quotidiens par la mise en place de stationnement et d’emplacement de recharge pour les Vélos à Assistance Electrique. De plus, cet équipement a vocation de permettre et d’inciter les cyclotouristes ainsi que les cyclistes parcourant la voie verte (passant sur le territoire) à faire une halte et de découvrir le territoire.

Un tel équipement permet aussi de pouvoir accueillir les pratiquants allant dans le bois du Névet donc l’accès est tout proche afin de faciliter l’accueil des pratiquants.

Au-delà de l’aspect culturel et touristique, cela sera générateur d’activité économique, 65 € étant dépensé en moyenne par jour par cyclotouriste en Bretagne¹. Une autre étude² met en avant un montant de 16 700 € de retombées économiques directes par kilomètre de voie verte par an. Cet équipement rentre donc dans une véritable politique de développement économique qui contribuera au développement et à la pérennité d’une activité commerce sur le territoire communal. En 2017, 19 495 piétons et 23 096 vélos sont passés sur la voie verte au niveau du Juch, ce qui illustre le potentiel à saisir !

Cet outil a également usage à servir au quotidien (mairie et salle socio-culturelle à proximité directe) et a ainsi favoriser la mobilité douce pour les raisons que nous connaissons. Il faut savoir qu’en termes de voirie, une voiture équivaut au passage de 9 400 vélos ou encore au stationnement de 10 vélos (étude de Vélo Québec). Cette même étude met en avant

² Véloroutes et Voies Vertes de Bretagne et Loire-Atlantique ; Comité Régional du Tourisme Bretagne ; 2015

un gain pour la Société de 0,15€ en faveur du vélo contre un coût de 0,13€ pour une voiture.

Une estimation a été faite et s'élève à 5 000€ HT. Cet équipement peut être financé à hauteur de 60% dans la cadre du programme « alvéole » porté par la FUB (Fédération française des usagers de la bicyclette) et ROZO (société de conseil en performance énergétique).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter cette subvention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2019.

Acquisition en démembrement de propriété - EPF/ Commune - Propriété de KEROULLAS

Dans le cadre du projet de réalisation d'une opération de revitalisation de centre-bourg ayant pour but la réhabilitation d'une ancienne maison avec dépendance situés « 14, Place de l'Eglise » sur la commune du Juch, la commune et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ont signé une convention opérationnelle d'action foncière le 23 Mai 2019. Cette convention organise la maîtrise foncière et le portage foncier par l'EPFB des biens inclus dans le périmètre de la convention. Elle régit également les modalités de gestion des biens par la Commune et comprend les dispositions relatives à la revente des biens à l'issue d'une durée maximale de portage de 7 ans.

A ce titre, la commune et l'EPFB ont préemptés sur DIA en date du 6 Juin 2019, les parcelles cadastrées AA n° 45 et n° 46 en vue de l'acquisition de ces biens. Il s'agit d'un ensemble immobilier comprenant une maison d'habitation avec annexe sur une surface de 830 m² sis « 14, Place de l'Eglise à LE JUCH ».

La préemption a été effectué pour un montant de CENT QUARANTE SEPT MILLE EUROS (147 000 €) net vendeur.

Depuis plusieurs années, la commune projette de réhabiliter ce bâtiment en vue de proposer une nouvelle offre de logement sur la commune du Juch. Or les dispositions « classiques » de la convention

opérationnelle signée avec l'EPFB, ses statuts, et l'importance des travaux projetés en réhabilitation ne lui permettent pas de réaliser en propre les travaux ou d'autoriser un tiers à les faire au sein de sa propriété.

En revanche, une acquisition en démembrement de propriété donnerait la souplesse nécessaire à l'opération (aménagement conventionnel des rapports entre usufruitier temporaire et nu-propriétaire), tout en conservant l'intérêt du portage foncier :

- La nue-propriété acquise par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne moyennant le prix de 146 999 €
- L'usufruit temporaire d'une durée de 7 ans acquis par la Commune à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

D'approuver l'acquisition de la propriété cadastrée AA n° 45 et AA n° 46 à LE JUCH aux conditions suivantes :

- o La nue-propriété par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne moyennant le prix de 146 999€
- o L'usufruit temporaire par la Commune d'une durée de 7 ans acquis à l'euro symbolique.

Rapport des adjoints

Yves TYMEN :

Abattage des arbres : report en septembre suite au problème de chantier (sol trop mou – machine embourbée)

Travaux de voirie : assainissement à rallonger pour les dernières maisons

Isabelle KERVAREC :

Réunion OGEC : 53 inscrits à l'heure actuelle pour la rentrée prochaine

AVS sous contrat académique

Retour d'un service civique

Retour positif pour le jardin potager

Réfection de la classe de Catherine

Dépistage du radon en novembre

Problématique de l'accessibilité PMR

Retour positif de Convivio

Patrick TANGUY :

Chantier Gwennily : du 30 juillet au 09 août / moment de convivialité avec les habitants

Conseil municipal du 18 Septembre

Remplacement d'un titulaire indisponible

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu de l'indisponibilité du titulaire du poste d'agent polyvalent,

Il est autorisé le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement d'un fonctionnaire dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée.

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La rémunération sera déterminée au grade d'adjoint technique, échelon 1.

Régime indemnitaire des agents de la collectivité

Considérant que les arrêtés ministériels qui déterminent les montants annuels de référence pour les corps de l'Etat ne sont plus adaptés à l'échelonnement indiciaire applicable à la catégorie C :

Considérant que pour les agents qui bénéficiaient de l'IAT avant la restructuration de leur cadre d'emplois et/ou du corps de référence, le montant indemnitaire antérieur peut être maintenu à titre individuel par délibération.

Monsieur le Maire propose le maintien du montant indemnitaire antérieur à titre individuel.

Accord unanime du Conseil Municipal

Demande de subvention – Conseil Régional de Bretagne

Dans la continuité de la démarche de redynamisation engagée par la commune, la commune a prévu l'installation d'aménagements liés à la mobilité douce et notamment aux vélos dans le cadre de son projet de développement touristique.

Considérant que cette opération peut faire l'objet d'une aide financière de la part du Conseil régional de Bretagne relative à « l'Accompagnement 2019-

2021 en faveur des 10 Destinations touristiques de Bretagne – Volet 3 – Déploiement des actions partagées de la stratégie intégrée (Actions d'investissement et études préalables) »,

Considérant le plan de financement ci-dessous,

Dépenses *	Montant	Ressources	Montant
Intitulé des postes		Fonds privés (<i>précisez-en l'origine</i>)	
12 supports	1 440 €		€
1 banc	350 €		€
1 consigne / 2 boxes			€
Signalétique	1 000 €	Total des fonds privés	- €
Atelier station vélo		Fonds publics (<i>précisez-en l'origine</i>)	
1 table de pique-nique abritée	1 400 €	Alvéole	2 300 €
1 table de pique-nique avec place PMR	700 €	Région	5 725 €
1 poubelle	300 €	Auto-financement	5 265 €
Pose	1 000 €		
		Total des fonds publics	13 290 €
TOTAL DÉPENSES*	13 290 €	TOTAL RESSOURCES	13 290 €

A l'unanimité,

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil régional de Bretagne à hauteur de 43%,

Déclassement de voirie et cession de terrain – Tal ar hoat

La commune a été sollicitée par M. Régis ANSQUER afin qu'elle lui cède à titre gratuit la parcelle contiguë à la parcelle cadastrée B1945 comme indiqué sur le plan.

Cette emprise constituant un délaissé de voirie, sans utilité particulière, il paraît possible de faire droit à cette demande. Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé. L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors

qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, le déclassement de ce délaissé de voirie, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prononce le déclassement et l'intégration au domaine privé communal et émet un avis favorable à la cession à titre gratuit de la parcelle,
- frais inhérents à cette cession, y compris les frais d'acte administratif, seront à la charge de l'acheteur,

Statuts SDEF

Lors de la réunion du comité en date du 05 juillet 2019, les élus du « Syndicat Département d'Énergie et d'Équipement du Finistère » (SDEF) ont voté la modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère.

Rapport SDIS

M. Marc RAHER, 1^{er} adjoint, a présenté au conseil municipal le rapport d'activité 2018 du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère.

Rapport des adjoints

Marc RAHER :

Fusion DZ Habitat, explications

Yves TYMEN : RAS

Isabelle KERVAREC : Absente, parole portée par Patricia DELATRE

Repas des aînés - 13 octobre : demande aux élus de participer à l'organisation

Réunion sur les plaques de rue : besoin de main d'œuvre pour la distribution

Patrick TANGUY :

Reprise des travaux cheminement doux & entrées de bourg, rappel du calendrier

Modération nécessaire de la vitesse rue Louis Tymen et rue Hent ar Stang

Demande à l'AFR pour un droit de passage=> réponse négative

Visite virtuelle de l'église => projet tutoré

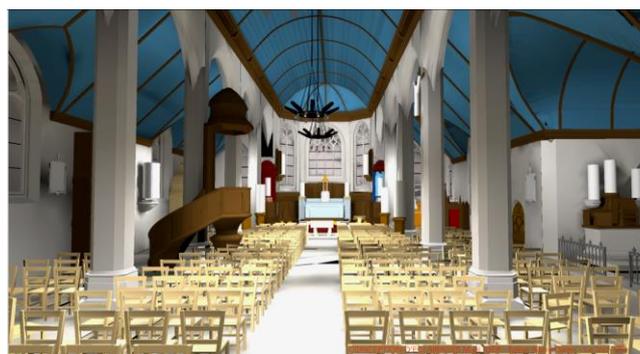
Remplacement de la traceuse au terrain de foot

Questions diverses

Jérôme FONTENY : danger car circulation des piétons de l'aire de covoiturage de Penfrat vers le Moulin + nuisances sonores et déchets sur place

Réponse : contact pris avec la communauté de communes pour installer une chaîne + arrêté de stationnement pour la sécurité des piétons

**Après 3 années de travaux, l'Eglise devrait pouvoir accueillir la messe de Noël.
Pour y parvenir, nous aurions besoin de bras le samedi 21 décembre pour replacer le mobilier.**



Informations diverses

Revitalisation du Centre-Bourg



Quel(s) commerce(s) et service(s) pour Le Juch ? Le TAg29 tend l'oreille

La commune du Juch, lauréate de l'Appel à Projets Revitalisation de centre-bourg, a missionné le TAg29, accompagnateur d'innovation sociale, pour le développement de commerces et services répondant aux besoins du territoire.

Pour ce faire, Gwendal Evenou, responsable du Révélateur TAg29 (photo) animera une semaine de résidence à la Maison de cœur de bourg du 7 au 11 octobre, en collaboration avec la commission citoyenne Commerces et services composée d'acteurs et d'habitants de la commune.

L'objectif ? Faire remonter les besoins des habitants en termes de commerces et services à la population. Cette semaine sera suivie de réunions dites de « créativité » - en novembre et décembre - pour questionner les besoins qui ont émergé et imaginer des réponses viables et durables pour la commune et ses habitants.

Gwendal tiendra une permanence à la Maison de cœur-bourg, lieu identifié pour accueillir un ou plusieurs nouveaux projets. Ce sera également l'occasion de visiter le rez-de-chaussée de ce patrimoine du Juch.

Les permanences auront lieu :

- lundi et mardi : 10h-16h
- mercredi : 10h-19h
- jeudi : 10h-18h
- vendredi : 10h-16h



Cette semaine sera clôturée par un *pot - barbecue convivial*, qui sera également l'occasion d'une première restitution de ces enquêtes, le vendredi 11 octobre à 19h30.

Santé Publique



La Ligue Contre le Cancer comité départemental 29 soutient le Dépistage Organisé

Se faire dépister, c'est avoir la chance d'être régulièrement informée et rassurée sur son état de santé. C'est aussi la possibilité d'être soignée vite et efficacement si une anomalie est détectée.

Si plus de 60% (en 2016) des finistériennes, concernées par le dispositif national du Dépistage Organisé du cancer du sein, répondent aux invitations, à réaliser un bilan mammographie, qui leur sont personnellement envoyée par le **Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers antenne du finistère - adec29** (agrée par le Ministère de la Santé), c'est donc plus de 35% d'entre elles qui n'ont pas encore saisi l'opportunité de bénéficier de ce moyen efficace et pris en charge à 100%, de Prévention de leur Santé !

Il est démontré en effet que ce dispositif permet dans la très grande majorité des cas, de détecter la maladie à un stade débutant, améliorant ainsi grandement le pronostic tout en préservant la qualité de vie et la féminité. (+ d'infos sur le site www.e-cancer.fr de l'INCA/ Institut National du cancer).

Pourquoi ? : Le cancer se développe en silence. Le Dépistage rend possible un diagnostic précoce, - avant l'apparition de tout symptôme. UN CANCER DU SEIN DEPISTE TOT EST GUERI 9 X SUR 10. Cette maladie touche une femme sur huit.

Comment ? : TOUS LES DEUX ANS, LA MAMMOGRAPHIE (radiographie des seins), sur du matériel de dernière génération contrôlé tous les 6 mois, avec le privilège de

la DOUBLE LECTURE des clichés réalisée par un radiologue agréé ADEC 29, spécialement formé.

Pour qui ? : TOUTES les FEMMES de 50 à 74 ANS.

*Se faire dépister, un geste essentiel !...
Lakaat diskochañ ar c'hignoù-bev,
ur jestr pouezus-kaer !...*

Pour plus de renseignements
CRDC antenne Finistérienne
adec29@gmail.com
Tél: 02 98 33 85 10

Enseignement bilingue

Brezhoneg, hor yezh

Muioc'h-mui a dud a ya da zeskiñ brezhoneg : ouzhpenn 30.000 int er bloaz-mañ, eus ar re vihan d'an oadourien. A bep seurt tud zo a fell dezho zeskiñ ur yezh a ya d'ober dibarelezh ar vro hag a ra ul liamm kreñv etre an holl. Muioc'h-mui a dadoù hag a vammoù a ziviz zeskiñ brezhoneg da heul o bugale a zo e hentadoù divyezhek da skouer. Evit se ez eus da choaz : kentelioù-noz, kentelioù war an deiz, stummadurioù stank ó pe 9 miz pad. Pa vo echu o stummadur gant an dud deuet e c'hellint lakaat o anv da briziañ o live yezh dre un Diplom Stad, an Diplom Barregezh Yezh (DBY) ha dre se e vo talvoudekaet o barregezh nevez, da vont war marc'had al labour da skouer.



Le Breton, notre langue

La langue bretonne attire de plus en plus d'apprenants : cette année, ils sont plus de 30.000, jeunes et adultes venus de tous horizons. Ils souhaitent s'approprier une langue qui fait la particularité de la Bretagne et qui constitue un lien fort au sein de la société. Les parents d'élèves sont notamment de plus en plus nombreux à décider d'apprendre le

breton à la suite de leurs enfants qui sont inscrits en filière bilingue. Pour cela, ils et elles ont le choix entre plusieurs formules : cours du soir, cours en journée, stages intensifs de 6 ou 9 mois. A l'issue de ces formations, les adultes peuvent valider leur niveau de langue par un diplôme d'Etat, le Diplôme de Compétence en Langue (DCL), qui leur permettra de valoriser cette nouvelle compétence, notamment sur le marché du travail.

Evit muioc'h a ditouroù
Pour plus d'informations :
0820.20.23.20
www.brezhoneg.bzh
opab@opab.bzh



Téléthon 2019

Pour soutenir l'action de l'association Sonia. Les bénévoles comptent sur vous cette année encore, les 7, 8 et 9 Novembre

Téléthon

Les Diablotins

C'EST
NOUVEAU!

Une Maison d'Assistantes Maternelles située 10, place de l'église s'installe sur la commune.



Stéphanie, Maëlle et Audrey vous invitent le Samedi 19 octobre aux portes ouvertes de 10 h à 19 h.

La MAM devrait ouvrir ses portes en décembre.



facebook

MAM LES DIABLOTINS

Email : mam.lesdiablotins29gmail.com

Autos du Cœur

Association Loi 1901 reconnue d'intérêt général

Vous ne vous servez plus de votre voiture et voudriez qu'elle puisse aider quelqu'un. Les membres de l'association «*Les autos du cœur*» vous proposent de venir chercher votre véhicule en réalisant les formalités administratives et les réparations.

Nous recherchons des véhicules, en bon état, à partir des années 2000 ou avant si pas trop de kilomètres.

Reconnue d'intérêt générale, l'association «Les autos du Cœur» est habilitée à établir aux donateurs de véhicules une défiscalisation (66%) de l'impôt sur le revenu.

CONTACT :

Bénévole local : 06.04.40.87.90

Association « Les autos du cœur »

B.P. 253

37402 Amboise Cedex

lesautosducoeur@yahoo.fr

www.lesautosducoeur.fr

Tél : 02.47.23.93.96 ou 02.36.03.10.60

